

COMMUNIQUE de PRESSE



« Baromètre des usages de l'Internet »

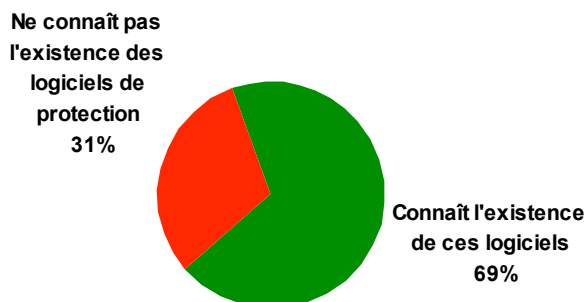
- **Parmi les deux tiers des parents qui connaissent l'existence des logiciels de protection**
- Ils ne sont que 25% à en avoir effectivement installé un
- **Autrement dit, 83 % des parents n'ont pas de logiciel de protection en service.**

Paris, le 15 septembre 2005

Plus de 25 millions de Français utilisent régulièrement Internet et le plus souvent via une connexion à domicile en haut débit. Internet apporte à la société des bénéfices très importants et son usage a vocation à se généraliser dans toutes les tranches d'âge.

La Délégation aux Usages de l'Internet fait réaliser par Médiamétrie le « Baromètre des usages d' Internet ». Une partie du prochain baromètre porte sur la protection des mineurs. Elle révèle que sur les 10 millions de parents français qui ont au moins un enfant âgé de 6 à 15 ans, 87% pensent que la navigation des enfants peut être dangereuse . De ce fait, **71% ne leur donnent pas accès librement à Internet.**

L'objectif devient dès lors, non pas d'interdire l'accès des mineurs à Internet, mais au contraire de créer un environnement favorable au surf des plus jeunes. Une meilleure protection est possible grâce à l'utilisation de logiciels de contrôle. Or, **encore près d'un parent sur trois ayant Internet à domicile ne connaît toujours pas aujourd'hui l'existence de ces logiciels.**



Population = Parents d'au moins un enfant âgé entre 6 et 15 ans, ayant Internet à domicile

De plus, parmi les deux tiers des parents qui connaissent l'existence des logiciels de protection, ils ne sont que 25% à en avoir effectivement installé un. Autrement dit, 83 % des parents n'ont pas de logiciel de protection en service.

La non-installation des logiciels de protection s'explique par :

- Le prix des logiciels (pour 48% des parents)
- Leur manque de compétence en informatique (34%)
- Leur manque d'information sur la manière de se les procurer (29%)



Population = Parents d'au moins un enfant âgé entre 6 et 15 ans, accédant à Internet à domicile et n'ayant pas installé ce type de logiciel

Il apparaît clairement que l'obligation légale faite aux fournisseurs d'accès, en 2000, d'informer les parents sur les logiciels de contrôle parental ne suffit pas pour inciter les parents à prendre les mesures de protection adaptées.

La Délégation aux usages de l'Internet a mené cette étude en concertation avec les principaux acteurs et les interpelle sur les mesures qu'il convient de prendre afin que dans les prochains mois ces chiffres évoluent fondamentalement.

Contact presse Délégation aux Usages de l'Internet

Alexandra Romano

Mobile : 06 17 40 04 26

Mail : alexandra@openspace-consulting.com